

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 OCTOBRE 2022
COMPTE-RENDU

- Le conseil approuve le compte-rendu de la reunion du conseil municipal du 15 septembre 2022.

- Budget

- Une décision modificative est proposée au conseil par le maire afin de transférer la ligne du budget d'investissement pris sur l'opération toiture pour un montant de 60000€ (puisque aucun travaux n'est prévu) sur le budget fonctionnement afin d'anticiper les éventuelles augmentations de la fin d'année. Le conseil donne son accord.

- Le maire informe le conseil que le contrat d'électricité porté par le SIEA va être renégocié l'année prochaine. A priori, l'augmentation devrait être contenue.

- FCTVA

La préfecture a informé la mairie que la commune ne pourrait pas récupérer la TVA sur les travaux des vestiaires par le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) du fait que les vestiaires ne sont pas ouverts à tous.

- Subventions intercommunales

Le maire informe que le versement des subventions aux associations intercommunales jusqu'à présent versées par GBA, seront versées au titre de l'attribution de compensation aux communes siège à compter du 1er Janvier 2024. A charge pour elles de les redistribuer aux associations.

- PLU

- Le diagnostic du PLU a été présenté aux personnes publiques associées. Le maire déplore l'absence de la plupart d'entre elles.

- Le cabinet GERGONDET prépare actuellement le PADD (Projet D'aménagement et de Développement Durable).

- Zone humide.

Mosaïque Environnement maintient le résultat de son diagnostic concernant la parcelle située route de Saint Amour.

Le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze informe qu'il lui est possible d'acquérir cette zone pour l'entretenir et l'aménager par la suite.

- Rue du stade

Une rencontre avec le cabinet de maîtrise d'œuvre Infratech a eu lieu pour l'aménagement de la rue du stade. Un chiffrage approximatif est en cours, avant le lancement de la consultation.

Diverses conventions sont signées pour l'enfouissement des réseaux.

- Aménagement de la place du Carouge

Une réflexion est en cours suite à la présentation de la synthèse établie par le CAUE.

- Voirie

La commission communautaire a délibéré pour le transfert de la compétence voirie aux communes.

La commune adhère au groupement de commande pour les travaux et la signalisation et continuera à recevoir l'appui technique de GBA.

Le conseil donne son accord.

- Bornes incendie

Une borne a été changée route de Montrevel à Malempan pour 3 624 €.

Compte tenu du chiffrage trop élevé des devis pour le changement du poteau à Corcelles, les travaux sont reportés.

Une demande de subvention au titre de la DETR va être demandée.

- Commissions

- Voirie

- ✓ Tous les travaux de voirie communautaire sont exécutés.

- ✓ Chiffrage peinture au sol : 1551,58 HT

- ✓ Quelques panneaux de signalisation seront à acheter

- ✓ Le conseil est informé que M. Michel BEAURY a été recruté par GBA au service voirie. L'entreprise ABCD représentée par Patrice FLOCHON n'interviendra plus sur notre secteur.

- ✓ L'empierrement est terminé.

- ✓ L'égavage va commencer prochainement.

- ✓ Aquachris a été sollicité pour vérifier l'état des platanes du centre de loisirs et le chêne au stade, qui sont attaqués par des insectes.

- ✓ Présentation du devis établi par l'entreprise Buisson pour la refonte des inscriptions sur le monument de la Vierge à l'entrée du village : 1 345,54 €. Ces travaux n'étant pas prévus au budget, il est décidé de ne pas donner suite cette année.

- Communication

- ✓ Bulletin communal : présentation du devis B'Prim : 3 468 € TTC pour le bulletin, 402 € TTC pour le calendrier et 234 € TTC pour les cartes de vœux.

- Aménagement

- ✓ Vestiaires : le calendrier des travaux est respecté. Livraison du chantier prévue le 31 décembre.

L'appel d'offre pour le lot structure de la tranche conditionnelle sera lancé prochainement.

- ✓ De nouveaux radiateurs électriques ont été changés dans un logement au Clos du Chenevier.

- ✓ L'installation de la Pompe à Chaleur à la garderie sera terminée fin octobre.

✓Projet de panneaux photovoltaïques : une restitution de l'étude sera faite par la SEM LEA début novembre.

✓ Fibre : les travaux de déploiement de la fibre aux particuliers vont débuter en novembre. Les dates annoncées :

Zone 1 : fin des travaux fin mars 2023 – Commercialisation à partir de juillet 2023

Zone 2 et 3 : fin des travaux fin juin 2023 – Commercialisation à partir d'octobre 2023

✓ Salle polyvalente : des travaux de réhabilitation seraient nécessaires.

✓ Un devis pour un montant de 4 058,40 € a été transmis pour le remplacement du carrelage cassé à l'intérieur de la salle multimédia.

➤ Social, petite enfance

✓ Compte-rendu du CCAS du 17 septembre 2022

Présentation de l'action Happy Mobil' :

Atelier de prévention organisé par l'ADAPA à destination des + de 60 ans

But : apprendre à utiliser toutes les fonctionnalités de son smartphone mais aussi créer du lien intergénérationnel notamment avec l'utilisation des réseaux sociaux.

Organisation : 4 séances de 1h30 à 2h, les lundis après-midis, dans la salle de réunion de la Mairie du 7 au 28 novembre 2022.

Il faut venir avec son smartphone

Inscription obligatoire en Mairie, inscription prises par ordre d'arrivée

Groupe constitué de minimum 6 personnes / maximum 8 personnes

Reste à charge pour la commune 10% du coût de la prestation soit 89.90 Euros

Communication : affiches et flyers dans les commerces, bibliothèque, salle multi média, sur Panneau Pocket, site de la Mairie

Communication dans les journaux possible si elle respecte les obligations légales vis-à-vis des financeurs : il faut veiller à mentionner que : « *cet atelier est financé par la Conférence des Financeurs dans le cadre du Plan Seniors, avec le soutien de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et la commune de Foissiat.* » Effectivement, si cette mention ne figure pas dans les articles de presse, l'ADAPA peut être passible de sanctions, en l'occurrence, la non reconduction de subventions pour la mise en place de ces actions de prévention.

Point sur les Colis et visites aux aînés :

Pas de retour particulier, les nouveaux colis semblent être appréciés de nos aînés. Il y a du mieux par rapport à l'année dernière (contenu et présentation).

Il est précisé que le pain d'épice a dû être remplacé car il présentait des problèmes de conservation notamment lors des fortes chaleurs. Des pistes avec les Gaudelices sont explorées par Vival pour remplacer ce produit.

Il est noté la possibilité d'adapter le colis à la personne visitée (colis « type » maison de retraite pour une personne à domicile mais ne pouvant plus s'alimenter normalement)

Il est proposé une piste pour le futur avec une idée mise en place dans une autre commune : un bon d'achat dans les commerces de la commune qui présente l'avantage de concerner tous les commerces et pas seulement un seul et de permettre aux personnes de choisir comment utiliser leur bon d'achat en fonction de leurs besoins ou de leurs envies.

Information sur les nouveaux tarifs des concessions :

La commune ayant décidé de faire exécuter des travaux pour installer des cavurnes au cimetière les tarifs des concessions ont été revus et votés en Conseil Municipal.

Les tarifs étaient de 200 Euros pour une concession de 30 ans avec charge aux familles de faire construire ou pas une caverne (possibilité de mettre l'urne en pleine terre). Les nouveaux tarifs sont de 200 Euros pour une concession de 15 ans et 400 Euros pour une concession de 30 ans. Le règlement du cimetière a été modifié en conséquence, les urnes devront être déposées dans la caverne uniquement.

Il est aussi précisé la possibilité de réserver une concession dans le colombarium pour 30 ans (avant il n'y avait que la possibilité de 15 ans).

Il est posé la question du nombre d'urnes pouvant être mises dans la caverne : jusqu'à 4 en fonction de la taille des urnes.

Délibération concernant la télétransmission des actes budgétaires :

Les documents budgétaires sont actuellement transmis par papier. Il est demandé par la trésorerie de transmettre ces documents par télétransmission ; pour cela il faut signer une convention avec la préfecture qui est en charge du contrôle de légalité.

La délibération est prise à l'unanimité pour autoriser la signature de cette convention

Il est également décidé que le compte rendu de réunion de CCAS sera intégré au compte rendu du conseil municipal.

Questions Diverses :

- Quelles seront les possibilités d'extension du cimetière (le terrain réservé dans le PLU actuel le sera-t-il toujours dans le nouveau PLU) ? Les nouvelles possibilités d'extension devront être redéfinies dans le nouveau PLU dont les modalités ont évolué.
- Est-ce que des travaux de reprise de concessions sont prévus ? La commission CCAS du conseil doit travailler sur une nouvelle phase travaux

Sont également évoqués les problèmes d'augmentation des tarifs de l'énergie, du recyclage des déchets verts qui ne seront plus pris en déchetterie en 2023, de la possibilité de réutilisation du bois déchiquetés.

✓ Prestation Happy Mobil : le groupe est complet.

✓ Proposition de prestation par l'ADAPA pour l'utilisation de la tablette pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Le Conseil Municipal est d'accord pour proposer un atelier perfectionnement.

✓ Petite enfance : Une enquête menée par GBA sur les besoins de garde de la petite enfance est en cours. Un questionnaire a été transmis à l'école, à l'intention des familles. Il est également disponible sur le site.

➤ Patrimoine

✓ le DPE réalisé pour le logement au-dessus de la boulangerie indique un classement en E.

✓ Le DPE réalisé pour le logement au-dessus de l'ancienne mairie indique un classement en G.

Le maire présente les préconisations pour améliorer ce classement.

Le conseil décide de faire établir les DPE pour tous les logements en 2023.

✓ Un logement T 2 de 40 m² au Clos du Chenevier est disponible. S'adresser en mairie.

✓ Gymnase

La table de marque pour le basket est installée ainsi que la vidéosurveillance.

➤ Commission énergie

Diverses actions sont proposées concernant l'éclairage public dans le but de diminuer les coûts énergétiques :

✓ Modification de l'éclairage du gymnase.

✓ Suppression des hallogènes illuminant la façade peinte de l'ancienne mairie et l'église, avant leur éventuel remplacement par des projecteurs LED.

✓ Extinction de l'éclairage publique. Le conseil donne son accord pour que les secteurs encore éclairés la nuit (centre village, rue du stade, Chenevier) soient éteints de minuit à 5h00 du matin sauf les vendredi, samedi et dimanche.

• Questions diverses

➤ Le conseil est informé que Bruno RENOUD est désigné suppléant communautaire en remplacement de Séverine LAURENT.

➤ Présentation de la convention de mise à disposition d'une réserve d'eau située au Clos des Coupées. Une rencontre avec les pompiers et le représentant a eu lieu.

➤ Une rencontre a eu lieu avec les enfants qui souhaitent l'installation d'un skatepark. Une réflexion est en cours.

➤ Le conseil est informé que le permis de construire pour 3 maisons destinées à accueillir des personnes âgées a été déposé.

➤ Chauffage et électricité des bâtiments communaux : il sera demandé aux différents utilisateurs d'être vigilants quant à l'utilisation du chauffage et des éclairages.

➤ La prochaine réunion de conseil est fixée au 18 novembre à 20h00.

✓ Le défilé du 11 novembre aura lieu à 11h00.

La secrétaire,



Le maire,

